

ASSOCIATION POUR
LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE
SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 38

SEPTEMBRE 2005

SOMMAIRE

Nos peines	1
Commémorations	1
- Persécutions racistes et antisémites. Justes.	1
- 25 août 1944. Libération définitive de la Creuse	3
- 7 septembre. Bois du Thouraud	3
Distinction : Légion d'honneur à Adolphe Low	3
Colloque. Prisonniers de guerre au XX^e siècle	5
Les préfets de la Creuse sous Vichy	7
- Le préfet Cabouat	7
- Les préfets de la Creuse vus par le CDL	8
Les résistants face à la mort	10
- Résistants : proposition de segmentation	11
- Le résistant et la mort	13
- La Résistance : ses héros et ses morts	14
Les convois de déportés (suite)	14
Les exclus par Vichy	16

NOS PEINES

Charles CANDIOTTI est décédé brutalement. Il a été inhumé le 26 août. Issu d'une famille de militaires de haut rang, ancien élève de l'École de la Garde qu'il avait rejointe pour échapper au STO, il avait ensuite rejoint une école d'officiers et poursuivi une carrière militaire. Il avait quitté l'armée, au rang d'officier supérieur, pour un complément de carrière dans l'industrie.

Étudiant à Marseille, il avait été, en classe préparatoire, l'ami de « Jusseaume », de son vrai nom Claude Lévy, arrêté lors de l'évacuation de Nadapeyrat, déporté, mort en déportation.

Il s'était passionné pour l'histoire de l'École de la Garde à Guéret et dans le maquis. Il avait fait diverses recherches sur le terrain puis dans les archives pour tenter d'établir une sociologie des élèves. Il avait adhéré à notre association et nous avait fait bénéficier de ses travaux.

Nous présentons à sa famille nos bien vives condoléances.

Claude GERARD, commandant Claude, fut, après la libération, le chef de toutes celles qui en R. 5 portèrent un uniforme, les AFAT.

Née en 1914, en Meurthe et Moselle, d'un père lorrain et d'une mère alsacienne, elle avait fait, initiative rare à l'époque pour une femme, des études d'ingénieur. Parlant allemand, elle voyageait périodiquement en Allemagne, perçut l'avance que ce pays prenait sur nous, comprit qu'une guerre était inévitable et que nous allions la perdre.

Elle partagea un moment le sort des réfugiés Alsaciens et Mosellans, se mit à leur service au sein de la Croix

Rouge. En mai 1941, elle entre en relations avec Henri Frenay et participe à la réalisation du journal *Combat*.

Dénoncée et arrêtée, elle est libérée mais comprend qu'on la laisse partir, prend le pseudo de Claude, est envoyée en R.5 comme responsable des maquis des MUR, fonction qu'elle partage un peu plus tard avec Gontrand Royer, alias Pierrette qui sera arrêté en décembre 1943 et remplacé par Henri Chas. (Charlieu) Le 26 mai 1944, c'est Claude qui est arrêtée à son tour à Châteauroux. Battue, torturée, elle est ensuite écrouée à la prison de Limoges et délivrée fin août.

En 1945, elle arrive à Dachau à peine libéré pour y retrouver Edmond Michelet qui avait été son « patron » en R.5, avant d'être arrêté et déporté. Devenu Ministre des Armées, il confie à Claude diverses missions importantes.

Elle est décédée le 21 décembre 2004, à l'hôpital des Invalides. Elle était Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaillée de la Résistance et CVR. Celles et ceux qui l'ont connue auront une pensée pour elle.

COMMÉMORATIONS

Elles ont été nombreuses en cette année 2005 qui marque la libération des camps et la victoire finale.

**PERSECUTIONS RACISTES ET ANTISEMITES
DU GOUVERNEMENT DE VICHY. HOMMAGE AUX « JUSTES »**

Le 16 juillet, jour anniversaire de la rafle dite du Vel d'Hiv, à Paris, a eu lieu à Guéret la commémoration officielle, en mémoire des « persécutions racistes et antisémites du régime de Vichy » et en hommage aux « Justes. »

Bien peu de monde, hélas, cette année encore, hors quelques personnalités officielles et quelques civils. Les guérétois ont la mémoire courte. (1)

Cérémonie cette année précédée d'un hommage à Henri Wolf, rescapé d'Auschwitz, récemment décédé. Il venait fidèlement, chaque année témoigner de sa gratitude aux Creusois qui l'avaient accueilli avec sa famille lors de la débâcle de 1940 mais aussi de son arrestation, de sa déportation et de son séjour à Auschwitz. Ci-après le texte de Castille :

« Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Henri Wolf n'est plus. Il s'est éteint le 18 mars dernier, des suites d'une longue et douloureuse maladie. Déjà, l'an dernier, il n'avait pas pu venir en ce jour où la France commémore officiellement le souvenir tragique des « persécutions racistes et antisémites », de ce qui fut l'État Français.

Chaque année, il rappelait son attachement à la Creuse qui l'avait accueilli avec ses parents, lors de la débâcle de 1940, (je cite ses propos) : « quand la vieille voiture familiale avait rendu l'âme aux Combes, près de Saint Hilaire le Château. ... Nous sommes restés aux Combes. Les habitants nous avaient cédé une maison, un lopin de terre, du bois pour nous chauffer. Je ne sais comment exprimer ma profonde reconnaissance aux villageois qui nous ont accueillis, donné un toit, offert leur amitié ; ils nous ont soutenus et respectés. Le village fut pour nous un havre de paix et de chaleur humaine.... Jusqu'au 26 août 1942.

« Ce jour là, sur ordre du gouvernement d'alors - nous étions en zone non-occupée - près de 7 000 Juifs [hommes, femmes et enfants] furent arrêtés et livrés aux Allemands. Ce furent les seuls en Europe, à être envoyés dans les camps d'extermination, après avoir été arrêtés sur un territoire non occupé par les Allemands. »
Fin de citation.

Ces faits demeurent et demeureront la honte de notre pays. Il a fallu attendre 1995, pour que le Président de la République reconnaisse la responsabilité de l'État Français. Je le cite, non dans son discours du Vel d'Hiv mais dans son message adressé aux enfants juifs revenus en Creuse en 1996, pour de mémorables retrouvailles, message lu par le Préfet d'alors devant cette stèle. Il évoquait : « Ces moments ou l'inconcevable, l'inqualifiable, l'irréparable a été accompli : la Patrie des Droits de l'Homme livrait à l'occupant ceux qu'elle aurait dû le plus protéger. » mais aussi « Ces villages de la Creuse qui ont incarné alors le visage de la Fraternité et de l'Espoir. » fin de citation.

Henri Wolf rappelait chaque année son séjour dans l'enfer que fut Auschwitz, enfer dont les médias, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la libération des camps, nous en donnèrent des images, souvent insoutenables. Il nous disait aussi les difficultés affrontées au retour, les séquelles des coups, de la malnutrition, des maladies contractées ; l'absence de toute famille, - les siens avaient été exterminés dans les chambres à gaz et les crématoires d'Auschwitz - la solitude, mais aussi les liens de fraternité entre rescapés, puis le retour à la vie, la renaissance au sein d'un nouveau foyer, les enfants, et maintenant les petits-enfants, ajoutant : « ils sont notre revanche à nous survivants. Ils ne nous ont pas tous exterminés. »

Il poursuivait : « Nous avons toujours lutté. Nous refusons qu'Auschwitz, cette blessure, cette malédiction où fut profanée l'humanité, soit oubliée. Nous racontons l'holocauste dans les lycées, les universités ; nous accompagnons des charters de lycéens et d'enseignants dans les camps. » fin de citation.

Tel était l'homme que nous n'oublierons pas. Nous essaierons de prolonger la mission qu'il s'était donnée et des jeunes nous relaieront. Nous n'oublierons pas davantage le message d'espérance qu'il délivrait chaque année à l'assistance fidèle à cette cérémonie.

C'est ensuite, Lucienne Vialle, lauréate du Concours de la Résistance et de la Déportation qui a lu un texte rappelant l'accueil de nombreux enfants juifs en Creuse, sous contrôle d'associations, notamment l'OSE, mais aussi, isolément ou dans des familles, la rafle d'août 1942, alors que le département n'était pas encore occupé par les Allemands, l'assistance apportée ultérieurement,



lorsque l'OSE décida de fermer ses « maisons » et de cacher les enfants préalablement « aryanisés », c'est à dire dotés d'une nouvelle identité, dans des établissements laïcs et religieux ou chez des particuliers qui voulurent bien les prendre en charge.

Le bilan, pour la Creuse, des « persécutions racistes et antisémites » est de 164 déportés dont 19 enfants (le plus jeune avait deux ans), et trois rescapés seulement dont Henri Wolf. Il n'y a plus qu'un survivant.

Bien que beaucoup trop lourd, ce bilan est meilleur que la moyenne nationale :

- 164 soit environ 6 % contre 25 % en moyenne nationale
- 145 adultes soit environ 7 % (moyenne nationale 27 %)
- 19 enfants soit moins de 2 % (Moyenne nationale 13%)

Le département qui n'avait pas de communauté juive permanente s'est dans l'ensemble bien comporté. Il compte à ce jour une vingtaine de « Justes parmi les nations », plus haute distinction accordée par l'État d'Israël.

(1) NDLR. Il est surprenant que ce département et spécialement son chef-lieu, d'ordinaire si prompt à se mobiliser pour les manifestations les plus diverses, ignore celle cérémonie pourtant officielle, pour laquelle de très nombreux cartons d'invitation sont envoyés aux « services » et la population informée par les médias. La photographie publiée par la presse (même la TV s'était déplacée) permet un dénombrement des présents qui devrait affliger bien des consciences.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler, à l'attention des absents, quelques citations

- « La mémoire est la sentinelle de l'esprit. » Shakespeare
- « C'est le passé qui éclaire l'étrangeté du présent. » Marc Bloch
- « Les peuples sans mémoire ne méritent pas la liberté. » S. Weill
- « C'est arrivé hier. Ce peut à nouveau arriver demain » Primo Levi.

25 AOUT : LIBERATION DEFINITIVE DE LA CREUSE

La cérémonie s'est déroulée comme chaque année au Mémorial de la Résistance, en présence des autorités civiles et militaires du département, mais les résistants survivants sont de moins en moins nombreux.

Chant des Partisans, puis lecture par une jeune élève de Troisième, lauréate du Concours National de la Résistance et de la Déportation, du texte de Jean Michaud rappelant les faits et événements qui se sont déroulés en Creuse entre le 18 juin 1940 et la libération définitive de la Creuse, le 25 août 1944.

Cet excellent texte est long et émouvant, ce qui aurait justifié comme les années précédentes deux lecteurs, de préférence des classes terminale, plus murs, donc plus sensibles aux passages parfois douloureux.

Dépôt de gerbes par les associations et les autorités, « Aux morts », puis Marseillaise.

A l'issue de la cérémonie, inauguration d'une exposition à l'Hôtel de Ville, commentée par M. le Préfet, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité de Guéret

7 SEPTEMBRE. MASSACRE DU BOIS DU THOURAUD

2005 marque le 62^{ème} anniversaire du drame.

Le chemin d'accès et les abords du monument sont bien entretenus et portent témoignage de la fidélité de la commune, aux disparus. Des fleurs à l'emplacement du poste de guet et à l'entrée de la sape sont d'une main anonyme qui elle aussi se souvient. De jeunes élèves des classes de primaire munis chacun d'un bouquet et accompagnés par leurs enseignants, ouvrent le cortège précédant les drapeaux, les personnalités et tous ceux qui sont venus se recueillir. Un piquet de militaires s'est positionné près du monument et ajoute un complément de solennité ; merci à leur chef de corps et au Délégué Militaire Départemental, l'un et l'autre présent.

Le chant des Déportés (chant des marais) et le chant des Partisans, l'un et l'autre en version vocale, associent la mémoire de ceux de ceux qui sont tombés sur le site et de ceux qui sont morts dans les camps.

M. le Maire de Maisonnisses, après avoir rappelé les propos de Churchill dans son discours aux Communes, du 13 mai 1940 « le sang, la sueur et les larmes », rend hommage aux jeunes français qui, le 7 septembre 1943 et ultérieurement en déportation, ont donné leur vie pour leur Patrie et pour la Liberté.

Innovation 2005 : Complainte chantée avec l'accompagnement d'une guitare. Surprise d'autant plus grande qu'elle n'avait pas été annoncée. Approuvée par les uns. Regrettée par les autres. Avec une interrogation : Qu'a apporté cette initiative à une cérémonie à la fois douloureuse et symbolique qui jusqu'ici privilégiait le silence et le recueillement ? Si l'on tenait absolument à introduire une phase musicale, en complément des hymnes habituels, il est des musiques prestigieuses écrites par des compositeurs éminents. N'auraient-elles pas été plus judicieuses.

Des propos sévères ont été proférés et le sujet mérite d'être discuté au sein des associations de résistants, si l'on ne veut pas voir dégénérer certaines cérémonies.

Quelles perspectives pour les commémorations ?

Au nom d'une pseudo-culture qui déjà a commencé à s'imposer en relais de cérémonies commémoratives, peut-être est-il temps de distinguer ce qui relève de l'hommage traditionnel et du respect dû aux morts, de ce qui n'est que divertissement de circonstance. « Le sang, la sueur et les larmes » dont parlait Churchill ne s'accommodent pas à toutes les sauces et avant d'inventer des « histoires-distractions », il serait sans doute plus urgent d'apprendre l'Histoire, la vraie, celle qui relève de la vraie culture. Nous rappelons à l'intention, des adeptes de cette pseudo-culture (à but lucratif) que la seconde guerre mondiale, source de leurs vagabondages « culturels », a fait environ 50 millions de morts, près de 40 en Europe, dont environ 5 millions de Juifs exterminés parce que Juifs et 200 000 Tziganes exterminés parce que Tziganes. Pour la France environ 600 000 morts, inclus environ 75 000 Juifs dont environ 11 000 enfants livrés par le gouvernement d'alors et environ 50 000 résistants français morts en déportation. Un peu de respect pour eux, SVP.

DISTINCTION

REMISE DE LA LEGION D'HONNEUR A ADOLPHE LOW

Initialement envisagée le 18 juin, reportée en août, elle s'est déroulée le dimanche 21, à Guéret, en la salle des mariages de l'Hôtel de Ville. En présence de Michel Vergnier, Député-Maire, du général Bottrie, Président de l'association des légionnaires Creusois, de la famille d'Adolphe : son épouse (fille de résistant), ses deux filles, son gendre et ses deux petites-filles, et quelques invités, amis anciens résistants ou descendants de résistants.

Des personnes qui souvent ne se connaissaient pas, entre elles, dont les plus averties avaient parfois ignoré le rôle des autres dans la Résistance, accompagnées ou relayées par la génération suivante : Mme Suzanne Fossey-François, 96 ans, aurait bien voulu faire le déplacement de Biarritz mais la sagesse l'avait retenue et elle avait beaucoup pleuré en laissant partir sans elle sa fille et son gendre, Mme Irène Bourret, (1) 92 ans, bien que très handicapée dans sa vision a tenu à venir de Bordeaux avec sa fille, la famille Viéra au complet, pour relayer l'aïeule disparue, Émilienne, qui avait accueilli et protégé Adolphe en des temps difficiles, Suzanne Boiron-Fossey qu'Adolphe avait bien connu lorsqu'il était à Rissat et après, Mme Cerclier qui avait appris tardivement les relations cordiales d'Adolphe avec son père mais aussi avec son beau-père Roger Cerclier, Mme Michaud et sa fille en souvenir de Jean dont il était l'ami depuis toujours, etc. Adolphe était à l'époque connu de beaucoup de monde en Creuse et apprécié de tous pour sa gentillesse, et son engagement contre celui qu'il appelait « l'autre » (Adolf), pour son parcours extraordinaire et son combat dans la Résistance.

Domage que certains n'aient pas cru devoir répondre, par leur présence, à son invitation. Plus que tout autre, quoiqu'il ait été dit et écrit, Adolphe est sans doute le symbole vivant le plus représentatif des bonnes relations entre les diverses formations de la Résistance en Creuse. Il ne parle jamais sans émotion d'Eugène France et d'Albert Coucaud, de Roland (Boussin), de la famille Hurbe, de Robert, d'Armand, de Martin, etc.. Quelques jours plus tard, il évoquait avec Roudet ses souvenirs de la coopération entre Rissat et Le Coux, en matière de ravitaillement.



De G. à D., au premier rang, la famille d'Adolphe : sa fille aînée, son épouse, sa fille cadette et ses petites-filles, son gendre.



Remerciements d'usage par Adolphe après décoration. De G. à D. Le général Bottrie, Albert Marchand, Jacques Bloch et Adolphe Low.

C'est Jacques Bloch, désormais plus haut dignitaire de la Résistance creusoise dans l'Ordre de la Légion d'Honneur qui a remis à Adolphe, en présence du général Bottrie, sa Croix de Chevalier, après avoir retracé son parcours, de sa fuite d'Allemagne en 1933, lors de l'arrivée de Hitler au pouvoir, jusqu'à la victoire finale en Europe en 1945. Bien peu d'invités, même parmi ses proches et sa famille, connaissaient ce parcours exceptionnel, et Jacques Bloch n'en a résumé que l'essentiel. (2) Extraordinaire émotion chez tous les présents quand fut prononcée la traditionnelle formule : « Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Chevalier de la Légion d'Honneur », suivie de l'accolade. Bien des yeux se sont mouillés.

Dans son non moins traditionnel remerciement, Adolphe fut bref, partageant sa distinction avec tous ses camarades de combat et spécialement ceux qui sont morts. Il

dit sa fierté d'être devenu Français. Il a reçu pour la circonstance beaucoup de témoignages d'amitié et de félicitations mais il en est deux auxquels il attache une particulière importance. Ils ont été lus successivement par ses deux filles. L'un émane de Mme Keller, Maire de Strasbourg, fille de déporté, l'autre particulièrement chaleureux, du Président de l'ANACR de Strasbourg.

Parmi ses invités il y avait aussi un jeune allemand, Christoph Braun, membre d'une association de lutte contre les résurgences du nazisme, association dans laquelle milite aussi Adolphe, toujours sur la brèche, même à 90 ans, quand il s'agit de mener le combat contre tous ceux qui veulent porter atteinte à la liberté.

(1) Irène Bourret fut la secrétaire d'André VY. Son mari qui travaillait aussi à la Préfecture était la plaque tournante des relations avec la Résistance.

(2) Pour plus d'information, voir supplément N° 12.

Nous avons, en son temps, brièvement évoqué un colloque organisé à Châteauroux. Les actes ont été publiés (1) et nous pouvons maintenant en faire la présentation.

CENTRE DE REFLEXIONS, d'ETUDES et de DOCUMENTATION
DE L'INDRE (C.R.E.D.I.)

LES PRISONNIERS DE GUERRE AU XX^e SIÈCLE

Actes du Séminaire de Châteauroux du 13 Mars 2004

Le titre ouvre un champ d'investigation très vaste qui va des prisonniers de guerre français en Allemagne et Allemands en France durant la 1^{ère} guerre mondiale à ceux de la seconde et même au-delà. Dans sa présentation de l'ouvrage Jean-Pierre Surrault, responsable du CREDI, note : « Il s'agit de faire se rencontrer des chercheurs qui travaillent sur le département de l'Indre et d'autres dont les horizons sont différents, dans le temps et l'espace. Il s'agit aussi d'exposer des travaux menés selon les règles disciplinaires universitaires et d'autres réalisés dans le cadre de démarches plus individuelles. »

Yves DURAND, (2) dans son exposé introductif note : « Les captifs de l'an 40 venaient en proportion égale de toutes les régions de France et de tous les milieux : ouvriers, employés, artisans et fonctionnaires, autant que paysans. (3) La pyramide des âges montre un éventail très large de la population masculine avec une moyenne d'âge de 30 ans, 50 % d'hommes mariés dont la moitié déjà pères de famille.

« La vie dans les Kommandos – bien que les prisonniers soient enfermés le soir sous surveillance d'un gardien – entraîne la cohabitation forcée avec la population allemande, avec les travailleurs, avec les femmes, les enfants allemands. ... Les prisonniers ont acquis une connaissance du peuple allemand bien meilleure que celle des autres français. »

Tous les prisonniers, hélas, n'ont pas été traités de la même manière, dans le cadre approximatif de la Convention de Genève. Yves Durand note : « Les prisonniers français ont été les témoins horrifiés du sort fait aux prisonniers soviétiques. Selon les chiffres même de l'Oberkommando der Wehrmacht (OKW), sur 5 700 000 soldats de l'Armée rouge capturés, 3 300 000 sont morts en captivité soit 57,5 %. Triste record, comparé aux 37,5% de prisonniers allemands morts en captivité en URSS (1 185 000 sur 3 155 000.) » Ce dernier taux (37,5 %) est déjà effrayant.

Jean-Louis LAUBRY (4) traite des « Prisonniers allemands à Issoudun et dans l'Indre au cours de la 1^{ère} guerre mondiale. » Il rappelle d'abord quelques chiffres : 600 000 prisonniers de guerre français ont séjourné en Allemagne. En 1918, pour l'ensemble des pays belligérants 6 637 000 prisonniers sont dénombrés dont 2 500 000 en Allemagne, 2 250 000 en Russie, 916 000

en Autriche-Hongrie, 358 000 par la France, 329 000 par le Royaume Uni et 43 000 par les Etats-Unis.

L'intervenant s'attache spécialement au sort des prisonniers allemands dans l'Indre. Issoudun fut le dépôt régional de ces prisonniers de guerre : à certaines périodes, plus de 2 000, soit 15 % de la population locale. En fait, Issoudun semble avoir été à la fois Centre d'hébergement et camp de transit, avant d'être relayé par Châteauroux. Les prisonniers sont protégés par la Convention de Genève de 1907 « concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. » Jusqu'au printemps de 1915 les officiers dont un groupe est signalé à Châteauroux bénéficièrent d'un régime de semi-liberté, en échange de leur promesse de ne pas s'évader. A partir de 1916 les dépôts deviennent des unités autonomes. Les inspections, françaises et étrangères considèrent le traitement des prisonniers comme correct. Dans le respect des conventions de La Haye, les prisonniers sont amenés à travailler. Certains sont affectés à des travaux d'ordre général, tels l'entretien des routes, mais la majorité sont employés dans l'agriculture.

Le très précis et très intéressant exposé de Jean-Louis Laubry mérite d'être connu dans son intégralité.

Jean-Marie GINESTA, (5) évoque « le sort des Républicains espagnols prisonniers de guerre dans la France de 1940. » Le sujet est relativement peu connu. Début février 1939, 350 000 réfugiés espagnols dont 163 000 civils, passent la frontière française. Les combattants sont internés dans des camps de fortune, sur les plages, entourés de barbelés. Le gouvernement d'alors (Daladier) prend un décret imposant en temps de guerre aux apatrides et étrangers bénéficiaires d'un droit d'asile, les mêmes obligations que celles imposées aux français.

Les Espagnols eurent à choisir entre l'enrôlement dans la Légion Étrangère et devenir des « prestataires de services » de l'armée française. Ces derniers furent incorporés dans le génie et employés à des tâches de renforcement des installations militaires. Ils furent faits prisonniers au même titre que les Français et envoyés dans des stalags, mais le statut de prisonniers de guerre leur fut refusé par les Allemands. Ils furent ensuite déportés par vagues vers Mauthausen. Sur 7 182, 2 335 seulement survivront, soit 31 %. (69 % de décès.)

Philippe GOLDMAN (6) traite de « la propagande allemande auprès des prisonniers de guerre français à travers « Le trait d'union », entre 1940 et 1945. » Exposé très documenté sur le journal qui fut pendant près de 5 ans diffusé auprès des prisonniers français par les services de la propagande allemande, avec le concours de celle de Vichy. Il fut, pour l'essentiel rédigé par des journalistes français prisonniers, parfois récompensés par une libération anticipée.

Il avait pour mission principale de « répandre les mots d'ordre de la collaboration » parmi les prisonniers. Le thème principal est « le rejet de la politique, des « politiciens », du parlementarisme, de la République, de la presse. » Il reprend la plupart des thèmes de la propagande initiale de Vichy : la trahison des chefs politiques, les attaques contre la Grande Bretagne et les États-Unis, contre de Gaulle.

Il semble que « *Le trait d'union* » n'ait eu que très peu d'influence sur les prisonniers de guerre français.

Alain GIEVIS (7) traite de « La correspondance des prisonniers de guerre français originaires du département de l'Indre. »

Dans son long exposé, après avoir rappelé divers chiffres publiés par Yves Durand sur les prisonniers de guerre de 40-45, il évoque les libérations successives et les évasions au fil du temps, mais aussi les disparitions : 51 000 dont 37 054 décès.

L'intervenant nous remet en mémoire les principaux articles, souvent évoqués mais rarement cités, de la Convention de Genève du 27 juillet 1929, qui régissent le traitement des prisonniers de guerre. L'Indre en comptait près de dix mille en 1940. Il existe deux sources pour la connaissance de leurs lettres : les archives, qui ont conservé celles jugées non conformes par la censure et non acheminées, et celles conservées par les familles, parfois publiées.

Alain Giévis cite une lettre d'un officier, écrite en juin 1942, transmise clandestinement à sa famille dans un objet (rhinocéros sculpté.) Elle est intéressante car libre de tout contrôle et parce que l'auteur donne sa vision personnelle, actuelle et prospective de la situation.

René CASTILLE a choisi de présenter un sujet qui a donné lieu à controverses avant d'entrer dans l'histoire : « Les marins allemands, prisonniers de guerre en Creuse, en 1944. » Les faits sont connus des lecteurs de ce bulletin mais ils n'avaient jamais été traités dans le cadre d'un colloque universitaire et illustrés par des projections de photos et documents.

Coïncidence, un document récemment parvenu, apporte une précieuse confirmation : le témoignage d'époque de l'un des interprètes juifs qui ont participé au contrôle de la fameuse « lettre » confirme « un message au commandement allemand, signalant que les quatre officiers (sic) ré pondraient sur leur tête de tous massacres qui seraient perpétrés contre nos maquis. » Honte aux menteurs et falsificateurs !

Gilbert BEAUBATIE (8) évoque « Les prisonniers de guerre allemands à Tulle et dans la Corrèze. » Après avoir rappelé la libération définitive de Tulle (reddition de la garnison le 17 août 1944, aux FFI), il note l'existence de 116 camps, répartis dans toute la France, qui hébergèrent 1 065 000 prisonniers, et furent un immense réservoir de main-d'œuvre.

La Corrèze s'est vu affecter le dépôt N° 123, sur la commune de Chameyrat, près de Tulle. Le camp est sous la responsabilité de la 12^{ème} région militaire et géré par la Manufacture d'armes de Tulle. Au cours des premières semaines les prisonniers souffrent de diverses carences en raisons des pénuries, mais le commandant du camp fait en sorte que le couchage et les rations s'améliorent. Les décès de prisonniers allemands en Corrèze, pour cause de suicide, maladie, épidémies justifiera ultérieurement la création d'un cimetière. Au total 226 y seront enterrés avant d'être transférés à la nécropole de Berneuil.

A partir d'août 1945, les prisonniers allemands sont mis à la disposition d'employeurs locaux, administrations, agriculteurs, forestiers, industriels. Des récriminations seront parfois faites pour dénoncer les « avantages » dont bénéficient ces prisonniers, surtout en matière d'alimentation. Elles émanent souvent d'anciens prison-

niers de guerre français en Allemagne. Des employeurs n'en traitent pas moins correctement le ou les prisonniers mis à leur disposition et certains, après leur libération, resteront en contact avec les familles qui les ont bien traités.

René PAQUET (9) a choisi d'évoquer : « Les prisonniers des guerres coloniales après 1945 : l'exploitation des prisonniers. » Dès la seconde phrase de la communication : « une manifestation pacifique [seulement 100 morts] de la population algérienne dégénéra en un bain de sang » (10) le ton est donné. Les « règles de la discipline universitaire » évoquées en préambule du colloque laissent place au champ des opinions.

Nous ne sommes pas spécialiste de la guerre d'Indochine et nous nous en tiendrons aux données essentielles empruntées à l'histoire. La position de Leclerc, présentée comme une espérance déçue, ce qu'elle fut pour beaucoup de Français, ne doit pas faire oublier que les militaires obéissaient au gouvernement de leur pays : à celui du GPRF au lendemain de la libération, à celui issu des élections de 1945, et après le retrait du général de Gaulle, le 21 janvier 1946, à celui qui fut formé après son départ. Pour la guerre elle-même, la simple consultation d'un manuel d'histoire récent nous a rappelé qu'elle dépassait le cadre évoqué, pour s'inscrire dans un contexte international beaucoup plus large.

Concernant le bilan, nous nous limiterons à celui évoqué par l'intervenant :

« A la question d'un parlementaire (J.O. du 11 janvier 1955) le ministre d'État répond :

- Nombre de prisonniers, disparus, déserteurs, d'origine européenne et africaine : 22 220
- Nombre de prisonniers libérés (avant et après les accords de Genève : 13 175.
- Effectifs manquants, désertions, disparitions, décès : 8 045, soit 35,7 % »

Ce taux est inférieur à celui des prisonniers soviétiques sous contrôle allemand, cité par Yves Durand : 57,5 % et à celui des Espagnols déportés à Mauthausen, cité par Jean-Marie Ginesta : 69 %, mais du même ordre que celui des prisonniers allemands en URSS. (11) Il doit aussi être rapproché de celui des prisonniers français disparus en Allemagne, de l'ordre de 3 % .

Patrick DREIER (12) évoque « Les prisonniers de guerre, ressortissants de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre. » Il présente l'établissement public administratif de l'Etat en charge des « intérêts matériels et moraux de ses ressortissants : anciens combattants, victimes de guerre et veuves », un ensemble de situations fort complexe.

En complément aux communications, trois « grands témoins » évoquèrent leur expérience :

- Raymond DAUBORD, ancien prisonnier de guerre 39-45,
- Stanislas BUTRYN, ancien prisonnier de la guerre d'Indochine, Pdt de l'association nationale des anciens de Dien Ben Phu,
- Bernard ROUET, Pdt départemental des évadés de guerre et passeurs.

Une journée bien remplie. Bravo aux organisateurs.

- (1) CREDI Éditions. 15 rue de la République. 36000 Châteauroux.
 (2) Professeur d'histoire contemporaine honoraire. Université d'Orléans. Auteur de « Prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et kommandos. » Réédité. Hachette. 1996.
 (3) *Fait justice d'une opinion répandue dans les milieux ruraux, selon laquelle les agriculteurs auraient été proportionnellement les plus nombreux.*
 (4) Professeur d'histoire. IUFM de Châteauroux.
 (5) Maître de conférence. Université d'Orléans.
 (6) Attaché de conservation du Patrimoine. AD du Cher.
 (7) Professeur d'Histoire. Lycée Sainte Solange. Châteauroux.
 (8) Professeur d'histoire. IUFM de Tulle.
 (9) Résistant. Officier de carrière.
 (10) *Il s'agit des événements de Sétif, en Algérie, le 8 mai 1945. La « manifestation pacifique » fit tout de même, selon l'intervenant, une centaine de victimes, ce qui évidemment ne justifiait pas la terrible répression qui suivit.*
 (11) *Concernant le sort des prisonniers français un manuel de Terminale (Hachette 2004) reproduit un témoignage consacré aux camps 113 et 42 : « Je ne pourrais jamais oublier ce spectacle : dès l'entrée, nous croisons une troupe de fantômes, de cadavres debout. Ces yeux immenses sur ces visages parcheminés, ces torsos décharnés et ces jambes déformées par des abcès purulents... Ils n'avaient pas le droit de parler. L'un a articulé à grand peine. Ils étaient les derniers rescapés de cette antichambre de la mort. Les rats seuls s'engraissaient ; ils dégringolaient sur les bas flancs de bambous crasseux où sommeillaient les prisonniers. Notre camp à nous, comparé à ce cloaque immonde faisait figure d'hôtel de luxe... Et nos commissaires au moins étaient vietnamiens. Là au 113, ils avaient un Français comme eux. » (spn)*
 (12) Directeur de l'Office Départemental des Anciens Combattants

LES PREFETS DE LA CREUSE SOUS VICHY. (suite)

Ils furent au nombre de 5 :

- **HEUREUDE** Jean, René, nommé le 6 juin 1939, prit ses fonctions le 17 juillet. Il eut à gérer la mobilisation, puis la période de la « drôle de guerre », la débâde et les suites de l'armistice, inclus celles des débuts de l'État Français et du retour des réfugiés.

- **CABOUAT** Jean, précédemment préfet du Lot, nommé le 4 septembre, prit ses fonctions le 21, donc après la promulgation des premières lois d'exception. Il eut à les faire appliquer, de même que les textes suivants, notamment le 1^{er} statut des juifs (3 octobre) et ceux des 14 et 16 novembre organisant la réforme des Conseils généraux et Conseils municipaux (dans les communes de plus de 2 000 habitants.) D'abord sous autorité de Laval et, après un court épisode Flandin, sous l'ère Darlan avec Pucheu au Ministère de l'Intérieur.

- **HENRY** Jacques, (précédemment sous-préfet), nommé préfet de la Creuse le 21 juin 1941, prit ses fonctions le 6 juillet, sous Darlan et Pucheu mais il resta en fonction après le retour de Laval (le 18 avril 1942), en qualité de « Chef du Gouvernement », c'est à dire avec des pouvoirs étendus, préalablement réservés au Chef de l'Etat. Il eut à mettre en œuvre le second statut des Juifs et à organiser les rafles du 25 août 1942 et de février 1943. Entre temps, à accueillir les occupants (novembre 1942), dans le cadre d'une politique de collaboration de plus en plus rigide.

- **VASSEROT** Clément, (précédemment Secrétaire Général dans les Alpes maritimes) est nommé Préfet de la Creuse, le 30 juin 1943, pour prise de fonctions le 11 juillet, sous l'autorité de Laval, avec Bousquet au Maintien de l'Ordre. On sait qu'il adhéra en septembre au réseau Ajax sous l'autorité de son commissaire aux RG Henry Castaing et qu'il dut arbitrer au quotidien entre ses fonctions officielles et son engagement résistant. « Viré » par Laval

début mai 1944 sur initiative du chef départemental de la Milice, il fut rappelé pour 48 heures par la Résistance, le 7 juin 1944, mais ne retrouva pas ses fonctions au lendemain de la libération définitive du département.

- **SALEM** Marcel, (milicien ?) nommé le 23 juin 1944, prit ses fonctions le 1^{er} juillet, sous Laval et Darnand en une période où l'essentiel du pouvoir lui échappait. Il fut relevé de ses fonctions par l'autorité militaire le 25 août, décision confirmée par le Commissaire de la République.

A notre connaissance, seul Vasserot, a laissé un mémoire sur ses activités à Guéret.

Chacun sait (ou devrait savoir) que les préfets furent, dès la fin de 1940, dotés de pouvoirs étendus qu'ils conserveront, pour l'essentiel, après la création, en avril 1941, de régions placées sous l'autorité d'un préfet régional, assisté d'un intendant de Police régional et d'un intendant régional en charge des affaires économiques. Ils n'en furent pas moins périodiquement « doublés » par des services gouvernementaux opérant directement sur leur territoire. (1) Bien qu'agissant en relais d'un pouvoir autoritaire de plus en plus soumis à l'occupant, les préfets de la Creuse ont cependant marqué la vie quotidienne du département, en fonction de leur caractère, de leur comportement, parfois de leur servilité et de leur ambition, parfois aussi, pour certains au moins, des exigences de leur conscience.

Nous avons maintes fois, et plus spécialement dans le précédent bulletin, évoqué le préfet Henry qui est demeuré le plus longtemps en fonction (deux ans) et s'est signalé non seulement par son obéissance servile mais aussi par son zèle et son souci d'affirmer son autorité. Nous aurons l'occasion de revenir sur les diverses facettes de ce personnage complexe.

Son prédécesseur, qui n'est resté qu'un an à Guéret, est beaucoup moins connu et on ignore en général tout de son parcours ultérieur. Il n'a pas, à notre connaissance, laissé comme Vasserot de dossier sur ses activités, mais nous avons pu accéder à sa fiche professionnelle. (2)

LE PREFET CABOUAT

Jean CABOUAT était né à Caen le 9 octobre 1898. Il était licencié es-lettres et avait été mobilisé du 23 octobre 1916 au 7 juillet 1921. Grièvement blessé le 2 octobre 1918 (60 % d'incapacité) il avait été réformé définitif. Il s'engage cependant comme volontaire, du 8 février au 15 juillet 1940. Lieutenant de réserve. Carrière administrative au sein de « la Préfectorale » : chef de cabinet, sous-préfet, passage au Ministère des finances, préfet du Lot puis de la Creuse et de l'Aude (du 21 juin au 6 juillet 41), placé hors cadre et mis à la disposition du contrôle économique le 20 août à effet du 15 septembre. Fin de sa carrière au sein de l'administration de Vichy.

Début d'un nouveau parcours sous l'autorité du Comité National Français (De Gaulle) puis du Gouvernement provisoire de la République Française. Nommé préfet sans affectation, le 3 octobre 1943 par le Comité d'action en France, proposé pour l'Aude le 22 avril 1944, puis désigné comme préfet du Pas de Calais. Sur place le 4 mai 1944 ; installé le 1^{er} septembre. (3) Assume à compter de ce même jour la fonction, par intérim, de Commissaire de la République de la région de Lille. Demande à être libéré de ses fonctions afin d'être déféré devant la commission d'épuration du Ministère de

l'Intérieur. (4) Mis à la disposition à partir du 25 juillet 1945 du SGAA. (5) Directeur de la sûreté de la zone française d'occupation en Allemagne. Chargé de mission à compter du 1^{er} avril 1946 au cabinet du général Koenig, commandant en chef français en Allemagne. Administrateur de 1^{ère} classe du 9 octobre 1946 au 30 juin 1947. Retraité le 1^{er} janvier 1948. Chevalier de la Légion d'Honneur le 25 octobre 1920, Officier le 29 janvier 1930. Croix de guerre 14-18 et 39-45. Décédé à Paris le 6 mai 1990.

Tels sont les principaux éléments de sa carrière professionnelle. Sa fiche nous apprend aussi qu'il était marié, qu'il avait deux enfants : un fils et une fille. Le fils, né en 1924, décédé en 1990, est mentionné comme « résistant, passé par l'Espagne en Afrique du Nord, ayant participé à la campagne d'Italie. » Jean Cabouat avait un frère, et une sœur mariée à un chirurgien résistant qui devint maire de Nîmes à la Libération et dont une soeur fut déportée.

Le hasard qui avait éveillé notre curiosité (6) nous avait permis d'apprendre que le fils Cabouat avait, pour partie au moins, fait des études au lycée de Guéret, que sa mère était restée discrètement en Creuse, jusqu'à la libération. Née Hendlé, elle avait semble-t-il du sang juif dans les veines. Enfin, le hasard qui récompense parfois la persévérance, nous a appris que Cabouat avait noué des relations d'amitié avec Félix Chevrier, directeur de la « maison » d'enfants de Chabannes, qu'ils étaient restés en relations et s'étaient retrouvés au début de 1944, en Creuse, après évacuation des enfants de l'OSE par le réseau Garel.

Nous avons aussi appris, en consultant les archives du Comité de Libération (travail commencé par Georges Dallier) que le CDL avait, le 20 septembre 1944, émis une protestation contre la nomination de l'ex-préfet de la Creuse Cabouat au poste de préfet du Pas de Calais.

LES PREFETS DE LA CREUSE VUS PAR LE CDL

Lors de sa réunion du 4 octobre 1944, en référence à un télégramme N° 0017 du Ministère de l'Intérieur, en date du 2, « Le Comité départemental de libération procède à l'examen du cas de chacun des préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et chefs de cabinet qui se sont succédés en Creuse depuis juin 1940. » Le résultat de cet « examen » est communiqué par le Préfet au Commissaire de la République, à Limoges, le 7 octobre.

On y trouve les appréciations ci-après

*« M. CABOUAT Jean, préfet de la Creuse du 21 septembre 1940 au 5 juillet 1941
S'est toujours déclaré comme un propagandiste fervent du régime de Vichy, dont il s'est empressé d'exécuter servilement les ordres.*

A procédé au relèvement de nombreux fonctionnaires en application de la loi du 17 juillet 1940 et fait interner nombre de Creusois.

A ne pas maintenir dans le cadre préfectoral. » (sldt)

« M. Jacques HENRY, préfet de la Creuse du 6 juillet 1941 au 10 juillet 1943.

Défenseur acharné du Gouvernement de Vichy.

A sollicité et obtenu le port de la « francisque » qu'il arborait avec la plus grande fierté.

Avait une vie privée des plus déplorables.

A procédé à la révocation de nombreux fonctionnaires pour motifs politiques.

Le Comité Départemental de Libération décide de lui supprimer son traitement de disponibilité.

A ne pas maintenir dans l'administration préfectorale. » (7)

VASSEROT Clément, préfet de la Creuse du 11 juillet 1943 au 22 mai 1944. (Note jointe)

Le Comité Départemental de la Creuse, réuni après la libération définitive du département, tient à exprimer à M. le Préfet Vasserot ses remerciements les plus sincères pour l'attitude patriotique et courageuse qu'il a montrée en toutes circonstances et plus particulièrement au cours des journées qui ont marqué la première libération de Guéret par les FFI. (le 7 juin 1944.)

Il le félicite d'avoir su donner à son activité administrative depuis sa venue dans la Creuse, un caractère si nettement national et d'avoir mérité l'estime et la reconnaissance de tous les patriotes creusois. (8)

SALEM Marcel, Préfet de la Creuse du 1^{er} juillet 1944 au 25 août 1944,

Suspendu de ses fonctions par arrêté su 5 septembre 1944 de M. le Commissaire Régional de la République.

Suivent les appréciations du CDL sur les autres fonctionnaires préfectoraux : sous-préfets, secrétaires généraux (avec un bel hommage à André Vy), chefs de cabinet. (9)

QUI ETAIT REELLEMENT LE PREFET CABOUAT ?

« Le propagandiste fervent du régime de Vichy » ? tel que le présente le CDL ? ou un préfet qui prit rapidement ses distances et s'engagea dans la Résistance ? Relevé de ses fonctions de préfet de l'Aude le 6 juillet 1941, deux semaines après son arrivée, il est ensuite un des premiers préfets nommés par Londres. Son fils quitte la France à 18 ans pour aller s'engager en AFN et participe à la campagne d'Italie, sa famille vit dans une semi-clandestinité en Creuse et ses collatéraux sont de même engagés dans la Résistance ; il rejoint en 1944, du Comité National Français de nouvelles affectations traduisant une promotion. On ne connaît pas, à ce jour, sa défense face aux accusations du CDL de la Creuse mais il retrouve ultérieurement des fonctions éminentes.

L'histoire n'a pas à juger, pas à condamner ou à réhabiliter, mais elle a le devoir de traduire la réalité des faits. Jean Cabouat est mort, son fils (qui a fait une carrière de magistrat) est mort et sa fille aussi. Peut-être est-il des petits-enfants qui ont droit à la vérité ?

Il est difficile mais pas impossible de reconstituer la carrière d'un haut fonctionnaire. Nous nous sommes, à une certaine époque, attachés à celle du préfet Vasserot, qui fut en fonction durant une période particulièrement difficile.

Nous avons accédé, sur dérogation, à l'important dossier qu'il avait laissé, nous savions qu'il avait apprécié les compliments du CDL mais mal admis de ne pas retrouver ses fonctions le 25 août, alors qu'il avait été rappelé le 7 juin. En 1998, Jean Michaud – ce fut hélas sa dernière recherche - avait obtenu l'autorisation de consulter son dossier aux archives du ministère de l'Intérieur. Il aurait pu de même solliciter une dérogation pour celui de Cabouat, notamment pour connaître sa défense face aux accusations du CDL, mais à l'époque nous n'avions pas connaissance de son parcours après son départ de Guéret et pas de raisons de nous interroger sur les appréciations du CDL. Nous savions seulement que Me René Nougés, qui l'avait approché, avait cru déceler...

Certains diront sans doute que les préfets de la République avaient la possibilité de démissionner lors de la naissance de l'État Français, mais c'était au lendemain du vote de l'Assemblée Nationale qui, le 10 juillet, avait accordé par 569 voix contre 80 ; « tous pouvoirs au maréchal Pétain ... » Par ailleurs, il y avait parmi les préfets comme au sein de toute la haute fonction publique, des pères de famille qui vivaient de leur traitement et avaient besoin de conserver ou retrouver un salaire.

Nous avons dit que les préfets de Vichy s'étaient vu accorder ou confirmer de nouveaux pouvoirs. Soyons précis et citons le J.O. N° 314 du 25 décembre 1940 : « *Le préfet est le seul représentant du chef de l'État, surveille l'exécution des lois et l'application des décisions du gouvernement. Chef de l'administration propre du département, seul ordonnateur des dépenses du département. Il est le représentant de toutes les administrations civiles (spn) de l'État. Tous les chefs de service sont tenus de lui fournir tous renseignements utiles à l'accomplissement de sa mission. Le préfet exerce la tutelle des collectivités locales.* »

Le préfet Cabouat se trouve, lors de sa prise de fonction en Creuse, en charge de l'application des lois d'exception des 16,17 et 23 juillet 1940, des 13 et 19 août (francs-maçons), puis de celles qui vont suivre : 27 septembre (étrangers), 3 et 4 octobre (Juifs), 11 octobre (travail féminin), 14 et 16 novembre (remplacement des conseils généraux et de certaines municipalités), 13 décembre (éducation nationale), etc. Ultérieurement : 22 janvier (Conseil National), 27 janvier (serment), 2 juin (2^{ème} statut des Juifs.)

Le CDL lui reproche d'avoir été « un propagandiste fervent du régime de Vichy dont il a appliqué servilement les ordres. » Les manifestations qu'il a animées et ses interventions publiques ont donc dû laisser des traces dans la presse locale de l'époque. Nous n'avons noté qu'assez peu de choses mais un travail historique (type mémoire de maîtrise ou de DEA (10) pour l'instant anonyme) note : « C'est un préfet dont l'action apparaît peu à la lecture des journaux. Nous le voyons figurer à la cérémonie du 11 novembre, nous l'entendons prononcer un discours à la séance inaugurale du nouveau Conseil [municipal] de Guéret, accueillir le maréchal Pétain, en gare de Guéret au mois de juin. C'est à peu près tout ce que nous pouvons retenir de lui, avec le fait que les principales villes (11) lui doivent la composition de leur Conseil Municipal. Et que dans ces nominations il s'est efforcé – il le dit- de choisir les hommes les plus compétents. » (12) Il faut aussi préciser que « la propagande du régime » est orchestrée à Vichy et que tous les journaux sont soumis à la censure.

Autre reproche fait par le CDL au préfet Cabouat : « A procédé au relèvement de nombreux fonctionnaires en application de la loi du 17 juillet 1940. » Pour qui l'aurait oublié, cette loi est une sorte de version moderne de la « lettre de cachet. » Elle stipule dans son article 1^{er} :

« *Pendant une période qui prendra fin le 31 octobre, les magistrats et les fonctionnaires et agents civils ou militaires de l'État pourront être relevés de leurs fonctions, nonobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire. La décision sera prise par décret sur le seul rapport du ministre compétent (spn) et sans autres formalités.* »

Ces dispositions furent prorogées à plusieurs reprises et notamment étendues par la loi du 23 octobre 1940. Les préfets pouvaient-ils utiliser directement cette loi ?

Apparemment non si l'on tient au commentaire juridique. Pouvaient-ils suggérer son application « au ministre compétent » ? Nous n'avons pas de réponse à la question. (13) Pour la Creuse, nous avons trouvé trace au J.O. du 15 novembre de deux « juilletisés » (14) : un Inspecteur primaire et un instituteur, sans mention de justification. L'instituteur était connu par son engagement communiste. A une autre date nous trouvons un ingénieur du service vicinal et deux agents de la Préfecture qui étaient semble-t-il francs-maçons.

Dernier reproche fait par le CDL au préfet Cabouat : il aurait « fait interner nombre de Creusois. » Sans précision de nom et de motif. Il y eut effectivement, à plusieurs reprises, des « internements » de militants communistes durant son séjour en Creuse, lequel se termina deux semaines après le 21 juin 1941, date de l'attaque allemande contre l'URSS.

De la répression des « activités communistes », initialement engagée par le gouvernement Daladier, dès la fin de 1939, nous avons trace dans la presse et par les archives de la Gendarmerie, pour la fin de 1940 et le début de 1941. Elle vise la reconstruction clandestine du parti et ses attaques, par voie de tracts, contre le gouvernement de Vichy.(15) Le rapport du 3 novembre 1940 du lieutenant L. commandant la section de Bourgneuf est établi en référence à la note N° 7726 du 3 septembre 1940 de la 13^{ème} division militaire (16), ce qui peut laisser supposer qu'elle était d'ordre militaire, étant par ailleurs précisé qu'à cette époque (17) les gendarmes étaient des militaires dépendant de l'autorité militaire. Faut-il admettre que le préfet n'en était pas l'initiateur ? En tout état de cause, il ne pouvait sans doute pas l'ignorer.

L'histoire du parti communiste entre le 23 août 1939 (18) et le 21 juin 1941 a été longuement étudiée par les historiens et nous n'avons pas à y revenir. Elle nous semble toutefois mériter, le moment venu, un approfondissement en milieu rural, spécialement en Creuse.

En conclusion : le jugement du CDL de la Creuse a été établi hors connaissance du comportement du préfet Cabouat après son départ du département. Le dossier a été instruit uniquement à charge. Il est par ailleurs évident que la composition du CDL n'avait pas tous les moyens d'appréciation nécessaires. Nous aurons aussi à revenir sur cette composition et à évoquer ses activités.

(1) Voir réactions du préfet Henry dans N°37, page 16.

(2) Par voie officielle normale.

(3) Il aurait gagné son poste en uniforme militaire, sur un char de la 2ème DB.

(4) Suite à une demande du Comité de Libération de la Creuse.

(5) Secrétariat général aux affaires allemandes.

(6) En la circonstance, Jacques Bloch.

(7) Le CDL ne connaît pas son parcours ultérieur.

(8) En fonction de quoi, il n'est pas maintenu dans ses fonctions.

(9) Source : ADC W 20

(10) Communiqué par Guy Marchadier.

(11) En fait, les communes de plus de 2000 habitants qui sont alors au nombre de 10 : Guéret, Aubusson, Bourgneuf, La Souterraine, Bénévent, Bonnat, Bussière Dunoise, Evaux, Felletin, Saint Vaury. A noter que le décret d'application de la loi prévoit que les conseils municipaux nommés doivent compter, parmi leurs membres, un père de famille nombreuse, un représentant des groupements professionnels de travailleurs, et une femme « qualifiée » pour s'occuper d'œuvres d'assistance. Sous la 3^{ème} République les femmes n'étaient pas éligibles.

(12) Il existe sur le sujet un excellent travail de Guy Avizou sur Guéret. Le préfet a fait un long rapport à son ministre de tutelle pour justifier son choix. Il doit en exister aussi pour les autres communes concernées.

(13) *Merci aux lecteurs qui pourraient nous éclairer.*

(14) *Terme employé pour désigner les victimes de la loi du 17 juillet 1940.*

(15) *Ces tracts dénonçaient les restrictions et se terminaient souvent par « Thorez au pouvoir » ou par la formule : « ni Pétain, ni de Gaulle, Thorez au pouvoir. »*

(16) *Clermont-Ferrand, alors que la Creuse dépendait normalement de la 12^{ème} R.M.*

(17) *La gendarmerie fut rattachée en septembre 1942, sur initiative de Laval, au ministère de l'Intérieur.*

(18) *Signature du Pacte germano-soviétique.*

LES RESISTANTS FACE A LA MORT, REÇUE ET/OU DONNEE

C'est la question posée par Pierre Laborie au colloque de Caen, en 2004. (*Pourquoi résister ? Résister pour quoi faire ?*) Il a été beaucoup parlé de « l'héroïsme » des résistants, de ceux qui sont morts au combat, de ceux qui sont morts par fusillade ou autre forme d'exécution, de ceux qui sont morts sous la torture, tel Jean Moulin, de ceux qui ont choisi la mort par le cyanure ou en se suicidant par d'autres moyens, tel Brossolette, sans oublier ceux, très nombreux, qui sont morts en déportation, etc., mais l'analyse du moment où tout peut basculer, du bref instant qui précède le « passage », du « flash », de la fraction de seconde décisive, a été rarement tentée. Parce que les morts ne sont pas revenus pour donner leurs impressions, mais sans doute aussi parce que les vrais héros survivants n'ont guère parlé de leurs moments les plus difficiles.

Nous avons prévu d'aborder certains aspects du sujet (texte rédigé mais non publié), à partir de ce que nous avons appelé « le métier de résistant », un « métier » qui s'acquerrait au fil du temps, en fonction de la période, de l'expérience de la clandestinité, de l'apprentissage du risque et de l'affrontement raisonné du danger, mais aussi de la connaissance et de la maîtrise de soi, de sa capacité à faire ou ne pas faire.

Cette approche reposait à la fois sur le vécu de tel ou tel moment difficile évoqué par celui ou ceux qui l'avaient connu. A titre d'exemples : le franchissement périodique (mais clandestin) de la ligne de démarcation, en fonction de la simple observation, les règles impératives du cloisonnement, les enquêtes du BCRA pour comprendre les raisons des pertes considérables enregistrées durant une longue période, notamment chez les radios, les appréciations des durées de survie des agents parachutés (de trois à cinq mois selon la fonction), les « examens d'entrée » que certains ont subi et le constat que la perspective de la mort était d'autant mieux acceptée que le volontaire était plus jeune.

Le fait aussi, durant la première période des maquis, que la dernière balle du chargeur (la sienne) faisait l'objet d'un entretien particulier, - elle était toujours propre et brillante - certains allant même jusqu'à faire un double trait de scie en croix pour plus d'efficacité. (l'effet dum-dum) C'était la preuve de la détermination à affronter la mort et du refus d'être pris vivant. (1)

Le constat que pour les liaisons il était préférable de faire confiance à des jeunes réfugiés de la région parisienne ou d'une grande ville de zone occupée ayant « la pratique » des Allemands, (et en général dotés de toutes sortes de « papiers » avec le tampon adéquat), qu'à des creusois qui n'en avaient guère vu et étaient tentés de fuir à leur approche, ce qu'il ne fallait surtout pas faire, traduit la

nécessité d'une certaine expérience. Le constat que les jeunes maquisards en position de « chasseur » et spécialement lors des embuscades avaient tendance à décrocher trop tard, ce qui conduisit à limiter le nombre de chargeurs pour chaque opération, mais qu'en position de « lièvre » il leur manquait parfois la « sagesse » des vieilles troupes, confirme l'importance du « métier. » La formation particulière donnée à quelques-uns par un officier parachuté, en fait celle des commandos britanniques, fort utile en certaines circonstances : défense à mains nues contre un adversaire armé, neutralisation (silencieuse) de sentinelles, etc., traduisait la nécessité de formations spécifiques, hélas trop peu dispensées.

Le simple rappel de ces quelques aspects du « métier » de résistant montrent aussi combien il pouvait être difficile de distinguer entre « la grosse trouille » du « débutant » et la véritable confrontation avec la mort du volontaire expérimenté, voire entre la première expérience d'un certain type de danger et la pratique périodique de ce danger, étant toutefois précisé qu'il fallait toujours se méfier de l'habitude et demeurer concentré.

Il faut aussi savoir que les risques ont varié avec le temps. Simple banalité : la différence de risques entre la zone occupée et la zone dite libre, et pour celle-ci, avant et après l'installation du SD, (Gestapo) en zone sud, mais aussi en fonction de l'évolution du comportement des autorités locales, des policiers et des gendarmes souvent devenus sympathisants, alors que la milice était de plus en plus agressive.

Les actes de résistance furent nombreux et variés ; ils évoluèrent avec le temps et il fallut tout inventer ou presque, car nul, inclus les officiers d'active et de réserve, n'était formé aux techniques de la guérilla. Il n'y eut pas « une » mais « des » Résistances, en fonction des dates et des lieux, des nécessités, des capacités des hommes (et des femmes), de la présence plus ou moins dense et plus ou moins efficace de l'adversaire, mais aussi et peut-être surtout, de ceux qui s'étaient mis à son service, notamment les miliciens. Ces constats ne sont pas toujours pris en compte par les historiens, spécialement par les « généralistes », ce qui nous conduit une fois encore à regretter que le travail sectoriel n'ait pas précédé les synthèses « globales. »

Étant aussi rappelé que tout n'est pas dans les archives (lesquelles ne doivent pas toujours être acceptées au premier degré), qu'à l'époque il y eut des catégories sociales dont le comportement fut très important, tels les paysans (la France était alors à 50 % rurale) qui parlaient peu et écrivaient moins encore. Ceux qui ont laissé des traces : les fonctionnaires, (par destination), les « intellos » et les « politiques » (par vocation), dont les traces des activités et des opinions demeurent, ne sont pas représentatifs de la « pensée française », de même que les médias « sous influence » et sous contrôle de la censure ne traduisent pas la réalité de la vie et des opinions des populations.

« Catégoriser » les résistants (segmenter en langage professionnel) est nécessaire mais fort complexe. Les premières tentatives, à partir des dossiers CVR, datent de 1994 (colloque de Rennes) et nous avons à l'époque émis des réserves, notamment sur les professions, car celles répertoriées provenaient des mentions portées au moment de la rédaction des demandes de cartes, plusieurs années après la libération, professions souvent différentes, surtout chez les jeunes, de celles exercées au moment de

l'engagement. Les moyens informatiques utilisés (tableur) étaient aussi insuffisants pour une analyse de qualité, alors qu'il existait déjà des logiciels professionnels adaptés.

LES RESISTANTS. PROPOSITION DE « SEGMENTATION »

Pour les non-initiés, la « segmentation » est la classification des individus d'un « échantillon », en fait d'une population donnée, en fonction de critères préalablement définis (en général par l'INSEE) : tranches d'âge, catégories socio-professionnelles (CSP) et socio-économiques, (CSE : tranches de revenus), etc. Les besoins du marketing conduisent désormais les sociétés d'études et instituts de sondage en charge de l'analyse des comportements des consommateurs à utiliser des critères plus précis pour leurs segmentations, tels les 9-12 ans ou la fameuse « ménagère de plus de 50 ans. »

La segmentation des attitudes et comportements des résistants est infiniment complexe et suppose des moyens d'analyse (logiciels) permettant des croisements multicritères. A défaut d'un tel travail nous allons seulement tenter une approche des différentes typologies de résistants, à la lumière de notre expérience.

1 – Par tranches d'âge. Aux classiques tranches de l'INSEE (15-24, 25-34, 35-49, etc., nous préférons :

1-1 : Les 18-25 ans (en 1944, inclus quelques 16-17 ans.) Ils sont les fils (et filles) des anciens combattants de 14-18, nés au lendemain de la guerre. Ils n'ont pas voté et n'ont donc pas participé aux errements politiques de l'entre-deux guerres. Il sont peu politisés mais seront souvent réfractaires au STO et formeront l'essentiel des maquis. Ils ont (en ZNO), été appelés dans les « Chantiers » mais n'ont en général, pas fait de service militaire.

En Creuse : Certains ont déjà émigré, le plus souvent vers la région parisienne. Dans ce département à 80 % rural, avec 70 % d'agriculteurs, dispensés, les « 20-25 » éviteront pour la plupart le STO. Les appelés d'autres professions, partiront au début dans leur grande majorité car la Résistance est encore peu organisée, mais le taux de départs fléchira très vite. Les réfractaires ne gagneront que très progressivement les maquis car l'armement, hors FTP, sera tardif. Les maquis FTP, initialement très actifs dans les sabotages de voies ferrées, seront étroitement surveillés et régulièrement attaqués par les forces de Vichy, avec des pertes parfois sévères. Hors FTP, un maquis non armé créé par un mouvement de zone nord, sera anéanti par les Allemands, en septembre 1943 (première et seule intervention allemande.) Les réfractaires sont recherchés au début par les gendarmes (avec plus ou moins de zèle) ; certains profiteront ensuite de « l'amnistie » accordée par Laval et se retrouveront dans des usines françaises travaillant pour l'Allemagne ou dans l'organisation Todt.

Les maquisards peuvent être confrontés à des attaques armées avec le risque du combat et celui d'être pris, et pour perspectives : la détention, la déportation et parfois l'exécution. D'autres jeunes, inclus les filles, participent à l'assistance, à la protection, au ravitaillement, au renseignement. Ils courent les mêmes risques s'ils sont pris, les ennemis étant, avant le débarquement, surtout français : milice et autres forces de maintien de l'ordre. Le risque est accepté à ses différents degrés. A quel niveau de conscience ? Difficile à préciser mais beaucoup moururent avec courage.

1-2 : Les 25-40, (en 1940) nés entre 1900 et 1918. Ils n'ont pas fait la guerre mais l'ont vécue de l'arrière dans leur

enfance et/ou leur adolescence. Ils ont voté et participé à la vie politique de l'entre deux guerres, et ont donc été associés aux errements du régime qui s'est effondré. Ils ont reçu une formation militaire, type 14-18, qui se révélera dépassée en 40. Beaucoup seront prisonniers. (1 850 000 en 1940) C'est dans cette tranche d'âge que se recruteront les premiers résistants, ceux des mouvements, tels Frenay, prisonnier évadé, (Combat), D'Astier de la Vigerie (Libération), mais aussi Jean Moulin et Brossolette. Jean-Pierre Lévy (Franc-Tireur) est un peu plus jeune mais les cadres qui l'entourent sont ses aînés. Les 28-40 ans constitueront souvent l'encadrement des plus jeunes, seront les officiers de l'Armée Secrète.

En Creuse, département qui compte environ 8 500 prisonniers, ils seront de même à l'origine des premiers noyaux de Résistance tant chez les communistes que dans les autres mouvements et réseaux, mais ils seront au départ bien peu nombreux. (2)

Les communistes seront initialement actifs dans la dénonciation du régime de Vichy. En Creuse, ils s'impliqueront dans la résistance anti-allemande à partir du 21 juin 1941. (3) Les réseaux et spécialement « Alliance » naîtront de l'association des sous-officiers et officiers de réserve. Les « mouvements » (de zone sud) recruteront, au début surtout par affinités : Francs-maçons, politiques (socialistes de toutes tendances, radicaux, etc.) et professionnelles : enseignants, autres fonctionnaires et divers. En 1943, lors de la fusion des Mouvements on trouvera un « Chef » des MUR instituteur, socialiste et franc-maçon, un chef de l'AS, instituteur socialiste assisté de 4 chefs de secteur (sur 5), instituteurs, tous officiers de réserve et tous nés au tout début du siècle, anciens camarades d'école normale.

Ces résistants sont en général des pères de famille, avec des enfants jeunes ou ados. Leurs responsabilités familiales, s'ajoutant à une formation militaire et à une expérience plus longue de la vie, les distinguent des « jeunes », conditionnent leur approche du risque et leur sensibilité face au sacrifice. Simple exemple : le fils de l'un d'eux, alors lycéen, s'engage de son côté dans la Résistance et lorsqu'il informe son père s'entend dire : « Tu ne penses pas qu'un seul suffirait ? As-tu songé à ta mère si nous venions à disparaître tous les deux ? » Ces bons pères de famille se montreront souvent prudents, pour eux mais aussi pour leurs subordonnés. Il arrivera aussi que le courage physique ne sera pas au niveau de l'engagement intellectuel.

Les communistes confieront souvent la responsabilité de maquis à des jeunes. Le « Service maquis » des MUR, fera appel à des commandants de compagnie autour de la trentaine, ayant une expérience militaire et c'est le chef maquis qui deviendra, à 35 ans, chef des FFI. Son expérience de la clandestinité, de ses risques et aléas se révélera très utile. Les maquis bénéficieront de l'assistance des sédentaires, de « celles et ceux qui faisaient leur devoir en faisant leur métier », notamment en matière de renseignement, et évidemment des paysans pour leur subsistance.

Au lendemain du débarquement, lors de la libération de Guéret, certains chefs d'unité furent parfois débordés par l'enthousiasme des jeunes et il y eut des victimes inutiles. Plus tard, fin juin, la Creuse, comme les autres départements, reçut l'assistance d'une mission inter-alliée. Elle subit le ratissage du groupement Jesser, en fait l'affrontement avec des unités allemandes spécialisées, supérieures en nombre et en matériel. Là où les directives furent strictement appliquées, il y eut peu de

pertes, mais dans le cas contraire il y eut des morts et de nombreux prisonniers qui furent déportés, parfois exécutés. Dans des circonstances tragiques, certains, par leur sang-froid, échappèrent à l'arrestation alors que d'autres, pourtant habitués à la clandestinité n'eurent pas les réflexes nécessaires pour se protéger et furent arrêtés puis déportés et trouvèrent la mort dans les camps.

La libération venue c'est dans cette tranche d'âge que se recruteront, plus par affinités politiques que par engagement combattant, les membres du CDL et des CLL. En l'absence des « militaires » demeurés sous l'uniforme et engagés sur divers fronts, s'imposa alors, dans le département, une nouvelle « Résistance. »

1-3 : Les 40-60, nés entre 1880 et 1900, sont les Anciens Combattants de la guerre de 14-18, la génération qui a fait tant de sacrifices : 1 400 000 morts et environ trois millions de blessés. Ils sont les pères des jeunes engagés dans la Résistance. Ils ont voté, croyant faire en sorte que leurs enfants ne connaissent pas le même sort qu'eux, et se trouvent associés aux errements de l'entre deux guerres. Ils ont souvent mal accepté le nouveau conflit et surtout la défaite alors que, eux en 1918, avaient été victorieux.

En Creuse, à l'image de la population, ils sont majoritairement ruraux et agriculteurs, souvent chef de petites exploitations. 11 000 sont tombés durant « la grande guerre » et ceux qui sont revenus se souviennent. Certains se laisseront un moment tenter par la Légion mais les paysans ont la réputation de ne pas s'engager à la légère et de ne pas manquer de bon sens ; beaucoup se tiendront en marge. La plupart des anciens combattants sont restés anti-Allemands et n'apprécient guère la collaboration. Ils accueilleront et souvent protégeront les maquis.

1-4 : Les > 60 ans, sont en principe retraités mais les agriculteurs, qui ne perçoivent pas alors de retraite, sont souvent encore chefs d'exploitation, La transmission de propriété est en général tardive, par habitude et par nécessité. (pas de retraite). Ils ont souvent perdu un fils à la guerre précédente et sont en général anti-allemands.

En Creuse, département rural à 80 % avec une majorité de petites propriétés, ils sont très souvent encore actifs et chefs de famille, anti-allemands et accueillants pour les jeunes qui forment les maquis.

2 – Par catégories socio-professionnelles

Nous avons dit que la France est alors à 50 % rurale, malgré une migration déjà avancée vers les villes, ce qui, par voie de conséquence signifie que l'autre moitié est urbanisée et que nombre de citadins sont d'origine rurale.

Plutôt que la classique segmentation en agriculteurs, employés, ouvriers, artisans et commerçants, cadres (devenus professions intermédiaires ou intellectuelles, professions libérales, etc. nous retiendrons surtout que certaines zones telles le Nord, l'Est, la Région parisienne, etc., sont fortement industrialisées alors que d'autres sont encore rurales ou semi-rurales. Toutes ont souffert de la guerre précédente et élevé des monuments en souvenir de leurs morts. Certaines ont en plus connu, toutes catégories socio-professionnelles confondues, les combats et les destructions sur leur sol. Elles sont surtout en zone occupée et en zone interdite. Il existe, jusqu'en novembre 1942 une répartition géographique de la population entre « occupés » et « libres » ou considérés comme tels. Il est enfin un autre critère

fort important qui, en ces temps difficiles, dépasse les aspects géographiques et socio-culturels : la faim. Il y a ceux qui mangent à leur faim, c'est à dire ceux des régions de polyculture et les autres.

La Creuse est en zone libre. Elle n'a pas connu la guerre sur son sol depuis plusieurs siècles. Elle est, nous l'avons dit, à 80 % rurale et à la différence des départements voisins, elle ne compte aucune industrie intéressant l'occupant. Sur 200 000 habitants environ, elle ne compte en 1940 qu'environ 5 000 ouvriers.

Elle est une zone de polyculture : blé, pommes de terre et élevage (un pays de cocagne dira un de ses préfets) et ses agriculteurs alimentent à la fois les populations de ses petites villes et, par colis, nombre de ses enfants qui ont émigré. Elle fait aussi du troc avec les zones de monoculture du midi : échange vin contre nourriture, mais peu de marché noir. Le paysan creusois a une certaine éthique qui lui interdit de profiter du malheur des autres.

La Creuse dont les jeunes sont en majorité des agriculteurs non soumis au STO a donc peu de raisons de s'engager dans la Résistance, hors un très fort attachement à la République abolie. Elle a aussi une géographie qui se prête bien à la création de maquis.

4 – Par catégories socio-économiques. Il a souvent été dit et écrit que la Résistance avait été l'affaire des « gens du peuple. » Peut-être parce qu'ils étaient beaucoup plus nombreux que les riches, mais il y eut des résistants dans toutes les couches sociales. Une étude sérieuse reste à notre connaissance à faire, étant supposé que l'on se mette au préalable d'accord sur la définition du terme résistant.

En Creuse, peut-être plus qu'ailleurs, il est difficile de distinguer des catégories socio-économiques. Il y a alors quelques familles « possédantes » disposant de terres et d'immeubles leur permettant de vivre sans travailler, mais elles sont relativement peu nombreuses. Il y a quelques petits industriels et des chefs d'entreprises artisanales, quelques commerçants et quelques professions libérales un peu plus aisés que les autres, mais peu de « riches. »

Quand on aborde l'agriculture il faut être très prudent dans ses appréciations car tout est relatif. On a souvent dit que c'est l'importance du tas de fumier qui traduisait la fortune du propriétaire, en fait l'importance de son cheptel. C'est un élément d'appréciation mais il est d'autres critères, qui peuvent varier selon les secteurs. Le temps de battage ou le nombre de quintaux récoltés en est un autre : une journée complète de battage (entre 800 et 1000 « boisseaux » soit 160 à 200 quintaux), traduisait une belle propriété (20 à 30 ha), bien exploitée. Il est aussi courant de distinguer ceux qui travaillaient avec des bœufs (au-delà de 12 à 15 ha) et les plus modestes qui ne travaillaient qu'avec des vaches. (4) Il est aussi des fermiers et des métayers. En fait le département, hors le N.O. est alors une zone de petites propriétés (5) et le paysan-propriétaire est viscéralement attaché à sa terre. Les plus pauvres vivent chichement, les plus « riches » un peu mieux mais les conditions d'existence n'ont guère évolué depuis le début du siècle. Il y eut des résistants, plus ou moins actifs, dans tous les milieux socio-économiques.

5 – Par engagement religieux

Divers historiens se sont penchés sur le sujet car les Églises et spécialement l'Église catholique a soutenu,

spécialement à ses débuts, le régime de Vichy et la personne du maréchal Pétain. (6)

La Creuse est en 1940 déjà très déchristianisée surtout dans sa partie Ouest, moins semble-t-il par rejet de la religion que par rejet de l'Église. (7) A titre d'exemple, le nombre des élèves des écoles libres n'atteint qu'environ 900 contre 16 000 pour les écoles laïques. Beaucoup de paroisses n'ont plus de curé. La Creuse n'a pas de communauté protestante ni de communauté juive. Ses populations ne s'en comporteront pas moins correctement dans l'accueil et le sauvetage des Juifs et de leurs enfants. (8)

6 – Par typologie et sociologie politique

La Résistance a fait l'objet, aux lendemains de la libération, de diverses captations ou tentative de captation par les partis politiques. Le temps et l'histoire ont pour l'essentiel rétabli la vérité mais il existe encore des traces de ces dérives. Il est toujours aussi des problèmes de définition du terme « Résistance » : résistance armée, résistance politique, résistance civique, résistance passive, etc. On peut aussi distinguer une « résistance en actes » et une « résistance en paroles », voire une « résistance désintéressée » et une « résistance par intérêt ou ambition. »

L'appréciation de ces diverses formes de résistance est souvent guidé par un engagement politique, philosophique ou religieux, étant rappelé que les « errements du monde politique dans l'entre deux guerres » avec pour conséquences la défaite, l'occupation et le régime de Vichy (vote du 10 juillet 1940) avaient tout à la fois discrédité les pseudo-valeurs du régime parlementaire, ses hommes et leurs références. Ce que l'on oublie trop souvent.

En Creuse. Le département est alors considéré comme un département de « gauche », ce terme incluant le radicalisme. L'électorat communiste se situe un peu au-dessous de 10 %. En 1936, les Creusois ont envoyé au parlement trois élus socialistes se référant au Front populaire et un « de droite » Deux des trois sénateurs, après un vote intermédiaire, se disent radicaux et le troisième est considéré comme « modéré. » Le Conseil général est à dominante radicale, de même que la majorité des municipalités. Le 10 juillet, les trois députés socialistes et les deux sénateurs radicaux votent, avec les « pleins pouvoirs » à Pétain, la mort de la République. Le député et le sénateur absents (prisonniers) auraient sans doute fait de même s'ils avaient été présents. (9)

La Résistance en Creuse sera relativement tardive. Hors cas des communistes qui suivent les directives du parti (avant et après le 21 juin 1941.) Elle naît, nous l'avons vu, de relations et affinités d'origine politiques et philosophiques pour ce qui concerne « Libération », de relations et affinités plus personnelles pour « Combat. » Elle est très prudente jusqu'à la fin de 42. L'émigré revenant en Creuse au printemps de 1942 est surpris par la passivité générale. Les Creusois mangent à leur faim et même s'ils sont souvent hostiles au maréchal, ils ne sont pas prêts à s'engager. Jean Michaud, dans son document de synthèse, (10) note que « pour donner le signal de la Résistance, ils ne peuvent compter sur aucun élu. » L'analyse ultérieure a montré que ce sont les hommes qui font et animent les structures et non le contraire. Ce que l'on peut aussi traduire par : « La Résistance fut d'abord une affaire d'hommes », de leaders, de guides, de chefs, ayant le sens de l'engagement et des responsabilités. « La Résistance fut d'abord un combat

pour des principes (patriotisme, liberté...), un combat d'hommes imprégnés d'un esprit de responsabilité à l'égard de la société. » Cette définition de Serge Ravanel traduit bien, nous semble-t-il, ce que fut la « vraie » Résistance. (11)

LE RESISTANT FACE A LA MORT.

Engagement, responsabilité, combat, nous retrouvons après un bien long détour, l'interrogation de Pierre Laborie. Les segmentations évoquées vont nous permettre de mieux situer ces valeurs de base.

L'engagement (total) avec acceptation de la mort, nous l'avons décelé chez la plupart des jeunes et chez un certain nombre de 25-40 ans, ceux qui mirent l'engagement résistant au-dessus de leur propre vie mais aussi parfois au-dessus de leur responsabilité familiale. Brossolette et d'autres étaient mariés et pères de famille. Il en était de même en Creuse pour : François, Cerclier, Piron, Roger Biton, Louis Herry, Marcel Picaud (Daniel), les trois derniers étant des commandants de compagnie. (Daniel n'avait pas encore 25 ans.) Cet engagement total, soutenu ou non par une option politique, nous le retrouvons aussi chez les FTP, chez les jeunes et chez des 25-40 ans, pères de famille tels Eugène France et René Gillet, dans les réseaux avec Adrien Duris, Victor Renaud, et d'autres. Tous ont à un moment où à un autre affronté plus ou moins directement la mort. Dans la phase préliminaire clandestine, avant le débarquement, la milice plus encore que les Allemands aurait bien aimé s'emparer de leur personne. Il y avait des hommes mariés et père de famille dans les maquis et ils ne pouvaient pas ne pas penser aux leurs lors des combats. Et il y avait aussi des hommes que leurs fonctions ne portaient pas à combattre dans les maquis mais qui n'en étaient pas moins engagés, recherchés et menacés.

La responsabilité du chef s'entend vis à vis de ceux qui lui font confiance : la responsabilité de prendre ou ne pas prendre certaines décisions en certaines circonstances, d'engager sa propre vie et parfois la vie des autres. Elle suppose aussi l'exemplarité. Nous avons, au début de nos recherches, 40 ans après les faits, été surpris lors de réunions d'anciens, par le respect, la confiance, l'estime, témoignée par les ex-maquisards à leurs chefs dans la Résistance, bien que certains aient depuis acquis des situations sociales supérieures à celle de leur ancien commandant de compagnie.

Le combat ne concerna souvent qu'une minorité : ceux qui faisaient partie des « commandos » pour les embuscades et autres opérations. Ils étaient maîtres de leur tir mais pas de celui de l'adversaire. Leur vie tenait avant tout à la préparation de l'opération, au choix de la position et de la cible, aux possibilités de repli. La cohésion du groupe et la confiance dans le chef devait être totale.

La phase armée ne fut cependant que la phase ultime. Il y avait eu auparavant les engagements et les prises de responsabilités qui avaient permis l'organisation des réseaux et des mouvements puis celle des premiers maquis. Ce fut aussi celle de l'organisation des relations avec l'autorité extérieure (Londres) et ceux qui allaient fournir les armes : SOE et BCRA. Vinrent ensuite les liaisons, via les DMR, avec l'état-Major interallié, dans la perspective du débarquement, et enfin les « missions interalliées », le tout dans un pays au gouvernement hostile, de plus en plus inféodé à l'occupant.

Quel fut, pour chacun, le nombre de confrontations réelles avec la mort ? Nous retrouvons la nécessité se dissocier « la grosse trouille » du véritable risque mortel. Tous les résistants (en actes) ont connu à un moment ou à un autre le danger. Danger d'être dénoncé, danger d'être arrêté, justifiant parfois un changement de domicile ou seulement de lieu de sommeil. Combien ont redouté l'arrestation sans être arrêté ? Combien ont eu à l'affronter ? Combien ont connu l'instant où la vie peut réellement s'échapper ? Beaucoup moins sans doute qu'il n'a été dit. (Hors cas des déportés qui ont connu un sort très particulier et ont constamment côtoyé la mort. On sait toutefois que la volonté de vivre était le meilleur moyen d'éviter la mort mais aussi que la mort pouvait être une délivrance.)

Le sujet « mort » fut parfois abordé au lendemain de la libération par des jeunes non mariés et sans enfants, qui distinguaient assez bien le risque mortel ou pouvant le devenir dans l'instant, de la peur maintes fois affrontée mais sans que s'impose réellement l'alternative vie ou mort.

Face à la mort, il y avait semble-t-il une même réaction : la brève apparition de l'image de la mère et parfois le défilement en une fraction de seconde des principaux faits vécus. Chez quelques croyants, c'était semble-t-il l'image du divin qui s'imposait et justifiait la prière. Nous nous sommes ultérieurement interrogés sur l'image se présentant chez le résistant marié, père de famille. Quelle image s'imposait : celle de la mère ou celle de la descendance ? Les psychologues peuvent peut-être éclairer ces comportements mais on ne saura jamais ce qu'ont ressenti ceux qui sont morts.

Recevoir la mort est une chose. La donner en est une autre. La douleur et parfois la haine, chez ceux qui avaient beaucoup souffert, qui avaient perdu leur famille ou leurs camarades s'ajoutant à la nécessité impérieuse des circonstances, a pu dans certains cas justifier le don de la mort de sang-froid (à des traîtres) mais ce fut l'exception, tout au moins en Creuse, département qui ne connut pas certains excès, à la veille et au lendemain de la libération.

Au combat, la mort était toujours ou presque anonyme. Lors des embuscades, la mort était généralement aveugle, on tirait le plus souvent sur un camion, sans connaître le résultat du tir et l'ennemi tirait sur un adversaire qui se dérobait. Nous avons vu (N°34) que le nombre des morts ennemis fut relativement modeste mais le nombre des blessés beaucoup plus important. Ce type de combat (tir suivi de décrochage) n'était guère chevaleresque mais il s'imposait par la différence de moyens : pas d'armes lourdes chez les résistants.

En Creuse lors de l'affrontement avec une garnison allemande, le 7 juin 1944, le chef des FFI eut l'intelligence de négocier la reddition de l'adversaire et même de faire rendre les honneurs militaires, alors qu'il aurait pu, comme en d'autres lieux, faire « des cartons. » Ce geste fut hélas suivi par le massacre de Combeauvert, (12) commis par une compagnie de la division Das Reich mais il évita des représailles contre la ville de Guéret lors de la ré-occupation. (13)

LA RESISTANCE, SES HEROS ET SES MORTS

Aux lendemains de la Libération, tous les résistants, vrais ou supposés, furent souvent considérés comme des « héros. » Et les morts comme des « super-héros. » La définition du Petit Larousse : « Celui qui se distingue par ses exploits et son courage extraordinaire » relatif

visé le nombre des héros. Sans être toujours des « héros », ceux qui avaient perdu la vie méritaient le respect et l'hommage dû à ceux qui ont consenti le sacrifice suprême. Ceux qui avaient agi, donc pris des risques, quelle qu'en soit la nature, méritaient le titre de Résistants. Ceux qui n'avaient résisté qu'en parole, agi par intérêt ou ambition, inclus ceux qui ne poursuivaient qu'un but politique ? Il y eut aussi beaucoup de modestes, d'anonymes, qui apportèrent une contribution désintéressée à la Résistance sans se prévaloir ou solliciter le titre de Résistant.

(1) Exemple connu : un jeune (FFC) arrêté par une unité du Maintien de l'Ordre, demandera qu'on lui rende son arme avec une seule balle « pour en finir. »

(2) *Genèse et développement de la Résistance en R.5.* Les Monédières. 2003

(3) Attaque de l'URSS par les Allemands.

(4) Voir Jean Michaud : *1940-1944 ; Quelques aspects de l'histoire de la Creuse.* Communication présentée au colloque de Rodez

(5) Source INSEE.

(6) Voir :

- *Les armes de l'esprit. Témoignage chrétien. (1941-1944.)* Renée Bédarida. 1977

- *Les catholiques sous l'occupation* Jacques Duquesne. Éditions du Seuil. 1996

- *Les chrétiens français entre crise et libération.* Etienne Fouilloux. Seuil. 1997.

- *L'Église sous Vichy.* Michèle Cointet. Perrin 1998.

(7) Voir divers ouvrages de Louis Pérouas traitant du sujet et plus spécialement : *Histoire religieuse des Creusois.* Louis Pérouas et Jean-Marie Allard. Société des Sciences de la Creuse. 1994, mais aussi : *Croyance, pouvoir et sociétés.* Louis Pérouas. Éditions des Monédières.

(8) *Le sauvetage des enfants juifs.* Collectif. Actes du colloque de Guéret en 1997. ARSVH. 1997. Voir aussi divers bulletins traitant du sujet dans « Répertoire » Supplément à N° 35.

(9) Voir *Genèse et développement de la Résistance en R.5*

(10) *1940-1944 ; Quelques aspects de l'histoire de la Creuse.* Communication présentée au colloque de Rodez.

(11) *L'esprit de Résistance.* Seuil. 1995

(12) Les directives de l'OKW stipulaient que les résistants devaient être traités comme francs-tireurs et exécutés.

(13) Voir supplément au bulletin 34

LES CONVOIS DE DEPORTES. SUITE

Nous avons, dans le précédent numéro, évoqué divers documents, inclus copie d'une facture de la SNCF pour transport de déportés, qui nous avaient été transmis (comme à d'autres associations sans doute) par Kurt Schlaetchter, dont les parents avaient été déportés et exterminés à Auschwitz. C'était en 1992. Ces documents ayant semble-t-il été photocopiés indûment dans les archives de Toulouse, nous ne les avons pas alors reproduits, bien que plusieurs journaux, français et étrangers y aient fait écho.

1992, c'était le 50^{ème} anniversaire des rafles de Juifs en zone non-occupée. (elles avaient commencé en 1941 en zone occupée) C'était aussi le début de nos propres recherches sur le sujet en Creuse et de la médiatisation, avec le concours de la presse et de la radio, (1) les premiers contacts avec Mme Marx (décédée l'an dernier) avec Serge Klarsfeld et Henri Wolf (décédé en mars dernier), mais aussi avec l'OSE. (pour les maisons d'enfants.)

A cette date, il existait déjà une documentation importante, avec les ouvrages de Paxton (2), Serge Klarsfeld (3), Sabine Zeitoun (4) pour les enfants de l'OSE, etc. Il y a dans Vichy-Auschwitz (Klarsfeld) l'essentiel des

**E.T.H.I.C.
DOCUMENTS**

Cette facture SNCF porte les dates et deux cachets "République Française", déjà préparé le 12 Août 1944, donc encore AVANT la Libération. Puis le second cachet en bas, portant Croix de Lorraine et la mention "Sûreté Nationale".

LE TERME "D'EXPULSÉ" DESIGNÉ LES "POLITIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS TRANSPORTÉS VERS LES CAMPS DE CONCENTRATION EN ALLEMAGNE"

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
 SUBDIVISION DU CONTRÔLE des RECETTES VOYAGEURS
 212, rue de Bercy PARIS (12^e)
 SERVICES FINANCIERS
 COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE DES RECETTES



Transports du Ministère de l'INTÉRIEUR

FACTURE N° 45.313

des transports exécutés pendant le 1^{er} trimestre 1944 pour le compte de la Préfecture de la Haute-Garonne et dont les détails sont portés dans les relevés annexés à la présente facture, appuyés des pièces justificatives.

DÉSIGNATION DES RELEVÉS	SOMMES	
Montant des transports figurant sur le relevé ci-joint (Camp d'internement, Centres de séjour surveillé, Internés, Expulsés etc..)	210,385	9
SERVICE DE ...		
24 OCTO 1944 2569		
TOTAL.....	210,385	9

Dressée par le Chef de Bureau, soussigné,

Certifié la présente facture s'élevant à la somme de Deux cent dix mille trois cent quatre vingt cinq francs neuf décimes.

Chaly
 Certifié exact
 le 30-11-44
 Le Chef de Bureau

Paris, le 12 AOU 1944
 LE CHEF DE LA SUBDIVISION DU CONTRÔLE DES RECETTES VOYAGEURS.

A noter, les indications portées par Schlaetcher au dessus de la facture, concernant les tampons. Le cachet du haut porte la mention « République Française » alors que le 12 août la France est toujours sous le régime de

l'État Français. On peut se demander si la SNCF n'a pas utilisé un imprimé ancien, datant d'avant Vichy. Par contre le cachet du bas du 30/11/44, post-libération, intègre une Croix de Lorraine.

documents officiels qui permirent la déportation (dans les deux zones) inclus le commentaire du préfet de la Creuse d'alors (Jacques Henry), mais il a fallu attendre les « découvertes » clandestines de Schlaetcher, les recherches officielles de la SNCF, le colloque de 2000 et enfin l'ouvrage de Raphaël Delpart (Les convois de la honte. Voir N° 37) pour que soient enfin éclairées les conditions matérielles d'organisation et de facturation des convois.

Dans sa réponse à un courrier de Schlaetcher, Françoise Giroud écrit : « *L'administration n'est jamais que le reflet, le visage bureaucratique d'un pays. Et la France a toujours été cruelle.* » L'observation semble pertinente mais il faut observer que l'administration de Vichy était pour l'essentiel, l'administration de la 3^{ème} République, sacrifiée le 10 juillet 1940. C'est ce constat qui pose problème. Sans l'administration (de la République) Vichy n'aurait pas pu exister.

Tout État a besoin de relais, de courroies de transmission, pour faire appliquer ses décisions. En d'autres termes, l'administration a perdu « son âme » en même temps que les membres (hors exceptions) de l'Assemblée Nationale élue qui ont sacrifié la République, le 10 juillet 1940, puis le 11 lors de la publication des « actes constitutionnels » créant l'État Français. Et elle a confirmé ces abandons un peu plus tard, en 1941 par le « serment de fidélité » au maréchal Pétain. Il concerna essentiellement les cadres, mais nous avons vu que les magistrats (qui de surcroît auraient pu évoquer l'indépendance du pouvoir judiciaire) ont tous, hors une seule exception, prêté le serment à celui qui avait établi un régime quasi-dictatorial, de type monarchique, inféodé à un régime fasciste.

Dans le cas des convois de déportés, ce sont des polytechniciens de la SNCF qui ont, en relais de Bousquet pour les arrestations et des Préfets pour les escortes, assuré les « transfèrements. » Avant novembre 42, en deux étapes pour les Juifs de la zone dite libre, la première entre le lieu de départ et la ligne de démarcation, puis entre la ligne de démarcation et Drancy. Tout était « administrativement » correct, inclus la composition de l'escorte, le déblocage de la quantité de paille jugée nécessaire et la mise disposition des brocs pour « l'eau potable » et les « seaux hygiéniques », ces ustensiles ne devant pas franchir la ligne de démarcation et revenir impérativement au point de départ. Les officiers responsables des escortes devaient obtenir « décharge » de leurs collègues à l'issue de chaque étape. De la vraie bonne administration française !

Ces fonctionnaires de haut rang qui ont servi Vichy, en toute bonne conscience, étaient des hommes intelligents, polytechniciens dans le cas de la SNCF mais aussi dans les coulisses du pouvoir, tels Bichelonne (l'« As » des X) au ministère de l'Industrie, Pucheu, (normalien et ex-PPF) au ministère de l'intérieur, Bousquet, déjà en vedette sous la 3^{ème} République, secrétaire Général de la Police, qui négocia l'arrestation des Juifs (inclus ceux de la zone encore libre) contre le contrôle des forces du Maintien de l'Ordre. Les responsables de la magistrature (inclus le Conseil d'État) étaient de même des hommes intelligents formés à leur discipline et conscients de la nécessaire indépendance du pouvoir judiciaire, mais hors une exception, ils prêtèrent tous serment de fidélité à Pétain et servirent Vichy souvent avec zèle. (Voir N° 36) Il en fut de même pour maints « intellos » moins titrés, spécialement des « artistes » de tous poils.

Des chercheurs font état chez les polytechniciens et les normaliens connus, d'un nombre sensiblement égal de résistants et de collabos. Passy était polytechnicien comme Bichelonne, Brossolette normalien comme Pucheu, Jean Moulin préfet comme Bousquet mais là s'arrête la comparaison. Le devoir de conscience chez les uns, l'ambition chez les autres.

Certains auteurs sont particulièrement sévères à l'égard de ces « autres. » (5) Était-il impossible de ne pas obéir au régime de Vichy ? Et de ne pas se positionner parmi les pseudo-élites qui ont profité du régime, qui n'ont pas compris, ou voulu comprendre qu'en servant Vichy, elles servaient les ennemis de la France ? Pouvaient-elles lucidement voir en Pétain et son régime une espérance pour la France ? Dès après Montoire et l'annonce de la collaboration, le doute n'était plus guère possible. On ne collabore pas avec le diable et comme dans la fable c'est toujours le loup qui mange l'agneau. Les projets dits « protocoles de Paris » (mai 41), puis le retour de Laval au pouvoir sous la pression de l'occupant (avril 1942) confirmaient la tutelle allemande sur la France, amplifiée encore par l'occupation de la zone sud en novembre 42 et la réquisition des jeunes pour le STO en février 1943.

Aujourd'hui il est toujours des convaincus de l'inutilité de la Résistance. « Il suffisait d'attendre les Américains. » Sans doute ignorent-ils ou veulent-ils ignorer que la Libération de la Normandie a fait 20 000 victimes civiles et rasé des villes entières comme Caen, Bayeux, Saint Lô, etc. Que serait aujourd'hui la France si elle n'avait pas été comme l'avait souhaité de Gaulle dès le 22 juin 1940, « présente à la victoire. » L'histoire a vocation à éclairer les hommes, spécialement les citoyens, mais qui s'intéresse à l'histoire, dans notre monde asservi à son petit écran ? *A suivre.*

- (1) Presse, *La Montagne*. Pour *Radio-Creuse*, M-F. Gréminger prit les premiers contacts avec Serge Klarsfeld et Henri Wolf.
- (2) *Vichy et les Juifs*. Marrus et Paxton. Calmann-Lévy 1981. Réédité en Livre de Poche. 1990.
- (3) *Vichy-Auschwitz* (2 volumes.) Fayard. 1983-1985.
- (4) *Ces enfants qu'il fallait sauver*. A. Michel. 1989. *L'Oeuvre de Secours aux enfants sous l'occupation en France*. L'Hamattan. 1990
- (5) *Servir l'État Français*. M-O. Baruch. Fayard. 1997. *Une poignée de misérables*. M-O. Baruch (collectif). Fayard 2003.

LES EXCLUS (PAR VICHY)

Le plus connu est évidemment le général de Gaulle, condamné à mort par un Tribunal militaire. C'était aussi le sort de tous ceux qui avaient rejoint la France Libre. Le regretté colonel Kirsch avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Alphée Mazieras, dont nous avons évoqué dans le précédent bulletin la Croix de la Libération n'avait pas échappé aux sanctions prévues par la loi du 23 juillet 1940 « relative à la déchéance de la nationalité à l'égard des français qui ont quitté la France », assortie de la saisie et de la vente de leurs biens. Avis de recherche avait été adressé par le Cdt de la Gendarmerie aux commandants de section et de brigade, en fonction d'un « mandat d'arrêt du 25 août 1941 du juge d'instruction de Dakar. Inculpé de trahison. »

Reproduction interdite sauf accord préalable.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.
Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55 63 01 01
Secrétaire : S. CERCLIER 1 rue d'Armagnac 23000 Guéret 05 55 52 73 19